

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 04/05/2017

**Date de la convocation**  
26/04/2017

**Date d'affichage**  
26/04/2017

L'an 2017, le 4 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Yves BRIAND, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

**Présents** : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. LIAUD Eric, Mme ROY Karine, M. OURTAAU Philippe, Mme DAGNAUD Pierrette, Mme ARNEAU Christine, Mme ROUMEAU Angélique, M. OURTAAU Patrick, Mme BALUTEAU Pascale, M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme LANCERON Bernadette, M. DERAND Michel, Mme VALENTE Aline, M. ETEVENARD Marc, Mme MAUMONT Maria, Mme BEAUDOIN Bettina, M. PLACERAUD Jean-Michel, Mme BRISSON Marie-Christine, M. MEUNIER Jean-Luc, Mme FEITO Laetitia

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, M. GOURGUES Christophe à Mme ROY Karine, M. GAUTHIER Didier à M. OURTAAU Patrick, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MEUNIER Jean-Luc, Mme PEREIRA Ana à Mme FEITO Laetitia

**A été nommée secrétaire** : Mme PETIT Dominique

**SOMMAIRE**

- 2017\_05\_01 Avis sur adhésion au volet informatique de l'ATD 16
- 2017\_05\_02 Tarification vente de livres de la médiathèque
- 2017\_05\_03 Attribution d'une subvention associative
- 2017\_05\_04 Création d'une agence postale communale

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2017\_05\_01

**Avis sur adhésion au volet informatique de l'ATD 16**

Le conseil municipal est informé que suite à l'initiative du SDITEC portant sur la mutualisation de l'ingénierie territoriale en Charente, l'ATD16 et le SDITEC envisagent un éventuel rapprochement afin de garantir la meilleure offre de services possibles aux communes et EPCI de Charente.

A ce titre, l'ATD16 a été retenue comme structure porteuse de cette nouvelle entité d'ingénierie unifiée. Pour ce faire, les statuts de l'ATD16 devraient faire l'objet d'une adaptation, lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, afin d'intégrer un volet numérique et informatique correspondant strictement aux missions rendues actuellement par le SDITEC. L'adhésion à ce nouveau bouquet de services est totalement indépendante de l'adhésion aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Assistance Juridique de l'ATD16. Le SDITEC ferait quant à lui l'objet d'une dissolution.

Outre son volet numérique et informatique, l'ATD16 reprendrait également l'ensemble des biens, personnels et contrats du SDITEC. Les conditions techniques, financières et humaines du service proposé aux adhérents (montant de la cotisation etc...) seraient, par conséquent, inchangées.

Dans ce contexte et afin de s'assurer de la légitimité et de la faisabilité de cette démarche, il convient que les différentes collectivités actuellement adhérentes au SDITEC ou bénéficiant de prestations de service sous convention, adhèrent à l'ATD16 au titre de ses futures missions d'assistance numérique et informatique sous réserve de l'occurrence des différents faits évoqués précédemment.

Bien entendu, cet engagement ne sera rendu effectif qu'au terme de la levée des réserves évoquées dans le délibéré ci-après.

\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5511-1 ;

**Vu** la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil Départemental de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale ;

**Vu** la délibération n° DAG\_2017\_01\_R03 de l'Assemblée Générale de l'ATD16 en date du 23 Janvier 2017 approuvant le principe d'une coopération organique avec le SDITEC ;

**Vu** la délibération n° DB2017\_1\_8 du Conseil Syndical du SDITEC du 25 Janvier 2017 approuvant la mutualisation de l'Ingénierie Départementale avec l'ATD16 ;

**Vu** les statuts de l'Agence Technique Départementale ;

**Considérant** l'intérêt de la collectivité pour un service d'assistance numérique et informatique mutualisé à l'échelle départementale ;

**Considérant** le projet de l'ATD16 et du SDITEC d'unifier, au sein de l'ATD16, l'offre d'ingénierie actuellement proposée par les deux entités ;

**Considérant** que les conditions techniques, financières et humaines du service proposé par l'ATD16 seront identiques à celles actuellement proposées par le SDITEC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adhérer à l'ATD16, l'agence technique de la Charente pour son assistance numérique et informatique sous réserves :

- de la création de ce volet au titre des missions proposées par l'ATD16
- de la dissolution effective du SDITEC, de sa liquidation et du transfert de l'ensemble de ses biens, personnels et contrats au sein de l'ATD16
- du maintien pour 2018, par l'ATD16, du barème de cotisations, et des tarifs des prestations de service proposés en 2017 par le SDITEC à ses adhérents.

**PRECISE** que cette adhésion sera rendue effective dès que les trois réserves susmentionnées seront réunies

*Pour les collectivités déjà adhérentes à l'ATD16 (comme Châteaubernard) pour ses missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Assistance Juridique, un seul représentant titulaire représentera la commune au titre des missions d'AMO, d'assistance juridique et d'assistance informatique et numérique.*

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2017\_05\_02

### Tarification vente de livres de la médiathèque

Suite au désherbage réalisé par la médiathèque, une vente publique de livres, de bandes dessinées, de revues, d'albums, de CD est programmée du 31 mai au 2 juin 2017 dans le cadre d'une opération « Salut les bouquins ! ».

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur le prix et les conditions de vente, à savoir :

Livres, bandes dessinées, albums, CD :

1€ par document

5 documents achetés, le 6e est offert

Revues :

1€ les 5 revues, la 6e est offerte

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en sosn exposé,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur le prix et les conditions de vente, à savoir :

Livres, bandes dessinées, albums, CD :

1€ par document

5 documents achetés, le 6e est offert

Revues :

1€ les 5 revues, la 6e est offerte

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2017\_05\_03

### Attribution d'une subvention associative

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver la proposition suivante relative à une demande de subvention de fonctionnement :

ASSOCIATION	Montant 2017
Amicale des donateurs de sang de la région de Cognac	600 €

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Attribue la subvention à cette associtaion dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2017\_05\_04

**Création d'une agence postale communale**

Vu la présentation du diagnostic territorial par les représentants de La Poste,  
Vu la proposition de création d'une agence postale communale,

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à la création d'une agence postale communale.